



Paris, le 19 juin 2024

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, l'ensemble de nos concitoyens iront voter afin d'élire nos représentants, et de ce fait le gouvernement qui aura en charge les destinées de notre nation.

A la veille de cette élection majeure, la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole, ses 2 650 associations et le million et demi de donneurs de sang bénévoles qui, quotidiennement grâce à leurs 10 000 dons permettent de soigner annuellement un million de patients, souhaitent vous faire part de leur vision de la transfusion sanguine en France.

Notre modèle transfusionnel, basé sur les valeurs éthiques que sont le bénévolat, le volontariat l'anonymat et le non-profit, a permis à la France d'être autosuffisante depuis plus de 75 ans et de permettre ainsi aux patients de disposer des produits sanguins labiles dont ils ont besoin en tout temps et tous lieux, et quelle que soit leur situation économique.

Les acteurs essentiels de la filière sang et plasma sont l'Etablissement Français du Sang, opérateur public de la transfusion qui détient le monopole de la collecte de sang et de plasma, le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies, société à capitaux publics, membre du G5 santé, qui doit permettre un renforcement de notre souveraineté sanitaire, et enfin la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole, association citoyenne qui, tout en collaborant aux missions de service public de la transfusion, est la gardienne de l'esprit éthique de celle-ci, condition indispensable de la garantie de la santé des donneurs.

Ce trésor national est en mesure de permettre à notre pays une totale indépendance dans la collecte, la production et la distribution des produits issus du sang. Ce modèle unique, associé à une hémovigilance de pointe, contribue à la renommée internationale de la France à travers des partages d'expérience et des contributions d'aide à l'amélioration des systèmes sanitaires.

Cependant, afin qu'il puisse apporter les services qu'attendent de lui nos concitoyens et contribue à une santé de qualité pour tous, les conditions suivantes doivent être impérativement remplies :

- Le financement de la mission de service public de transfusion de l'EFS doit être assuré avec le maintien de la subvention de la Sécurité Sociale telle que définie dans la LFSS 2024, et qui était de 100 millions pour 2024.

- Malgré la générosité des donateurs, la longue absence d'ambitions a conduit notre pays à dépendre à 65 % des multinationales du fractionnement privées pour l'approvisionnement en médicaments dérivés du plasma (MDP composés de l'albumine, des immunoglobulines et des facteurs de coagulation). Ce rapport de force, ils l'utilisent à leur profit et n'hésitent pas à privilégier les pays où les marges bénéficiaires sont les plus importantes. La solidarité, élément fondamental du pacte social qui constitue notre vivre ensemble, nous impose de tout mettre en œuvre afin que les 500 000 patients qui ont besoin de ces produits puissent en disposer sans être rationnés. Pour ce faire, une grande politique de collecte de plasma doit être mise en œuvre. Cette politique doit reposer sur un financement adéquat de l'EFS à travers des tarifs de cession permettant la couverture de ses coûts, un engagement fort de l'Etat dans la promotion, une révision et adaptation si besoin des dispositifs réglementaires, et enfin une adaptation des appels d'offres afin de permettre à notre fractionneur national public, le LFB, de gagner des parts de marché dans une vision de souveraineté sanitaire.
- Le corps humain représente pour certaines multinationales une source de profit inépuisable. Le plasma fait partie de ces éléments issus du corps humain qui, par l'exploitation de la précarité économique, rapporte de très juteux bénéfices. Dans cette optique, la rémunération des donateurs est indispensable. La majorité des pays d'Europe, et surtout leur population, ne veulent pas de ce système de marchandisation du corps humain. La France est à la pointe de ce combat. Constatant le rapport de force, l'agence de lobbying de ces multinationales PPTA (Plasma and Protein Therapeutics Association), profitant d'un manque de précision des normes européennes, ne parle plus de rémunération, mais de compensation forfaitaire ou de dédommagement. Ces modèles ont cours en Allemagne, Autriche, Hongrie et Tchéquie. Le constat est patent, il s'agit de rémunérations cachées avec les mêmes méthodes qu'aux USA, soit la multiplication du nombre de dons possibles au mépris de la santé des donateurs. En France, des tentatives d'imposer ce concept voient le jour. Contraires au code de la santé publique, elles sont une violation absolue de la volonté, non seulement des donateurs de sang, mais également du peuple de France.

Madame, Monsieur, vous allez solliciter la confiance de nos concitoyens, en leur nom, nous vous demandons avec force de tout mettre en œuvre afin d'assurer la pérennité de la transfusion sanguine française et le développement de la filière nationale du plasma pour fractionnement.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires et comptons sur votre soutien.

Nous vous adressons nos meilleurs messages.



Jacques ALLEGRA
Président fédéral